

Plus près de la guerre civile

Burundi Le Haut-Commissaire aux Droits de l'homme de l'Onu appelle une action "décisive".

Le Burundi "semble s'être rapproché de la guerre civile", a regretté mardi, à Genève, le Haut-Commissaire aux Droits de l'homme de l'Onu, Zeid Ra'ad Al Hussein.

Vendredi dernier, des combats ont eu lieu autour de trois bases militaires de Bujumbura. Dans la nuit qui a suivi, les forces de sécurité ont mené des perquisitions à Nyakabiga et Musaga, deux quartiers contestataires, au cours desquelles elles ont "arrêté des centaines de jeunes gens et en auraient exécuté sommairement un certain nombre, emmenant les autres dans des endroits tenus secrets", a dit M. Al Hussein, "très alarmé".

Et le Haut-Commissaire de souligner le "besoin urgent d'une action décisive de la communauté internationale pour mettre fin à cette violence insensée... Nous ne pouvons pas tourner le dos à la population du Burundi."

Pour avoir appelé lundi, lui aussi, à une action de la communauté internationale en réaction à ce massacre, le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, a été la cible d'un communiqué indigné du gouvernement burundais, pour qui "la Belgique feint d'ignorer que le Burundi est un Etat souverain". Et d'estimer qu'"au lieu de se tenir en accusateur", la Belgique devrait "plutôt être (l')avocat" du Burundi "auprès de l'Union européenne, qui envisage de limiter sa coopération avec Bujumbura "aux actions à caractère humanitaire".

Poursuivi comme ses clients

Par ailleurs, l'avocat belge de quatre

des 28 accusés du procès des putschistes du 13 mai dernier, M^e Bernard Maingain, n'a pu se rendre au Burundi. Lors de la première audience, lundi, l'assistant du procureur a indiqué qu'il ne pouvait participer à la défense "parce que mon office le poursuit pour sa participation au putsch".

En accord avec le général Cyrille Ndayirukiye, ex-ministre de la Défense, et ses coaccusés, M^e Maingain voulait "plaider l'état de nécessité, c'est-à-dire le conflit de valeurs entre le respect à l'Accord de paix d'Arusha", qui a mis fin à la guerre civile burundaise (1993-2005) "et à la Constitution, d'une part, et la soumission à l'autorité. C'est un problème majeur en droit", nous a indiqué l'avocat.

Lundi, la défense a demandé le droit de pouvoir copier le dossier d'accusation; celui de faire entendre des témoins en personne ou par vidéoconférence; l'aménagement des audiences pour que les avocats puissent être présents. Le tribunal a tout refusé. "Pour la défense, les conditions d'un procès équitable ne sont clairement pas réunies", dit M^e Maingain.

Quant aux poursuites qui le visent, l'avocat a jugé qu'il était ainsi placé "dans la même position que les défenseurs des droits de l'homme burundais, qui sont pourchassés ou poursuivis eux aussi pour complicité avec les putschistes. Ce n'est

pas une mauvaise compagnie...", ironise-t-il.

20 à 30 plaintes

L'avocat belge entend poursuivre son travail. Il est rapporteur, pour le Tribunal Russel, sur les exécutions extrajudiciaires. Il a en outre "reçu mandat, de 20 à 30 familles burundaises, pour poursuivre les auteurs d'assassinats commis depuis le mois d'avril", quand les manifestations contre le troisième mandat du président Nkurunziza ont commencé, suivies d'une forte répression. "Je suis sur le point de contacter la Cour pénale internationale

(CPI) pour voir si on peut diligenter une enquête sur place."

MFC

"Pour la défense, les conditions d'un procès équitable ne sont clairement pas réunies."

M^e BERNARD MAINGAIN